

Désignation de l'entreprise : SAS AZB SECURITE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 53200 CHATEAU GONTIER Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 5 2 1 2 6 9 6 0 0 0 0 2 4 Néant ☐ *

				Exercice N clos le		N-1	
				13 11 22 02 23		13 11 22 02 21	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 583	AG	1 043	540	1 290
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	41 217	AU	19 565	21 652	14 059
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (G)	Autres participations	CU	1 015	CV		1 015
Créances rattachées à des participations		BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD		BE			
Prêts		BF	5 500	BG		5 500	
Autres immobilisations financières*		BH	7 500	BI		7 500	8 748
TOTAL (II)		BJ	56 814	BK	20 608	36 207	24 112
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	300 726	BY	4 134	296 591	256 472
	Autres créances (3)	BZ	215 895	CA	8 692	207 203	127 132
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	115 140	CG		115 140	69 755
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	7 410	CI		7 410	4 156
	TOTAL (III)	CJ	639 170	CK	12 826	626 344	457 515
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	695 985	IA	33 434	662 551	481 627
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	5 500	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A2B SECURITE		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5...000.....)	DA	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	83 196
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	45 599
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	134 294
			128 696
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	126 611
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	218
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	124 885
	Dettes fiscales et sociales	DY	273 754
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	2 789
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	528 256
	Ecart de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	662 551
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	431 566
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	10 753

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A2B SECURITE
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : Galerie Commerciale les Halles
53200 CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE
852 126 960 RCS LAVAL

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-huit juin, à dix heures,

Les associés de la société A2B SECURITE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric BELHEN, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés ;
- Les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2023 ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées ;
- Un exemplaire des statuts de la Société ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président ;
- Approbation des charges non déductibles fiscalement ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 30 373 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 45 599 euros de la manière suivante :

Un prélèvement sur le compte « autres réserves »	74 401 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	120 000 euros
A titre de dividendes aux associés	120 000 euros
Soit 120 euros par actions	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 14 294 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 12 000 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 108 000 euros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social au plus tard au 30 septembre 2024.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2022	4 000 €	-	36 000 €
31/12/2021	-	-	-
31/12/2020	-	-	-

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

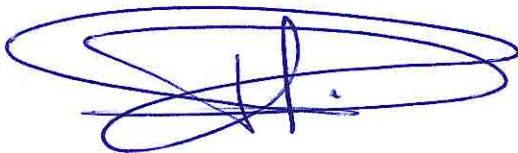
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

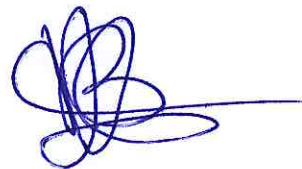
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents ou représentés.

Monsieur Frédéric BELHEN

Pour la Société GROUP FB
Monsieur Frédéric BELHEN

A blue ink signature consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a small vertical stroke.

Madame Marina BELHEN

A blue ink signature consisting of a series of overlapping loops and a horizontal line extending to the right.

A2B SECURITE
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : Galerie Commerciale les Halles
53200 CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE
852 126 960 RCS LAVAL

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2024

Exercice clos le 31 décembre 2023

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

La société a une activité de gardiennage, de surveillance sécurité et événementielle.

L'activité reste stable par rapport à celle de l'exercice précédent.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2023, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous escomptons maintenir ce niveau d'activité pour l'exercice en cours.

II. RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 376 736 euros contre 1 337 921 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 2,90%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 30 722 euros contre 17 434 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 76,22%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 12 642 euros contre 14 591 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -13,36%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 479 473 euros contre 376 032 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 27,51%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 13 611 euros contre 11 662 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 16,71%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 688 905 euros contre 702 572 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -1,95%.

Le montant des charges sociales s'élève à 114 957 euros contre 105 547 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 8,92%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 13 156 euros contre 9 467 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 38,97%.

Le montant des autres charges s'élève à 141 euros contre 712 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -80,20%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 322 886 euros contre 1 220 583 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 8,38%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 84 572 euros contre 124 026 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -31,81%.

Compte tenu d'un résultat financier de -3 356 euros, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 81 216 euros contre 123 892 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -34,45%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à 16 240 euros contre 16 467 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,38%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 19 377 euros contre 24 496 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -20,90%.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde ainsi par un bénéfice de 45 599 euros contre un bénéfice de 82 930 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -45,02%.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 662 551 euros contre 481 627 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 37,57%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 45 599 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	45 599 euros
Un prélèvement sur le compte « autres réserves »	74 401 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	120 000 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 120 euros par actions	120 000 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 14 294 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 12 000 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 108 000 euros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social au plus tard au 30 septembre 2024.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2022	4 000 €	-	36 000 €
31/12/2021	-	-	-
31/12/2020	-	-	-

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code qui s'élèvent à un montant global de 30 373 euros.

III. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

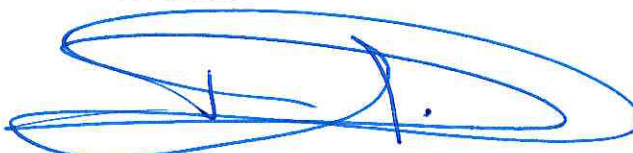
Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à vous prononcer sur les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Fait à CHATEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE,
Le 6 juin 2024

Monsieur Frédéric BELHEN
Président



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique sur l'exercice

Pour copie certifiée conforme
Le Président

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Pas d'évènements significatifs postérieurs à la clôture

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 583		
Installations générales agencements aménagements divers	749		1 490
Matériel de transport	22 427		12 867
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 915		1 606
TOTAL	27 091		15 962
Autres participations	15		1 000
Prêts, autres immobilisations financières	8 748		4 252
TOTAL	8 763		5 252
TOTAL GENERAL	37 437		21 214

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 583	1 583
Installations générales agencements aménagements divers			2 239	2 239
Matériel de transport			35 294	35 294
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 837	3 684	3 684
TOTAL		1 837	41 217	41 217
Autres participations			1 015	1 015
Prêts, autres immobilisations financières			13 000	13 000
TOTAL			14 015	14 015
TOTAL GENERAL		1 837	56 814	56 814

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		293	750		1 043
Installations générales agencements aménagements divers		163	215		378
Matériel de transport		11 018	6 651		17 669
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 852	1 406	1 740	1 518
TOTAL		13 033	8 272	1 740	19 565
TOTAL GENERAL		13 325	9 022	1 740	20 608
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
					Dotations Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	750				
Instal.générales agenc.aménag.divers	215				
Matériel de transport	6 651				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 406				
TOTAL	8 272				
TOTAL GENERAL	9 022				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		4 134			4 134
Autres provisions pour dépréciation		8 692			8 692
TOTAL		12 826			12 826
TOTAL GENERAL		12 826			12 826
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		4 134			
exceptionnelles		8 692			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	5 500	5 500	
Autres immobilisations financières	7 500		7 500
Clients douteux ou litigieux	5 340	5 340	
Autres créances clients	295 385	295 385	
Impôts sur les bénéfices	507	507	
Taxe sur la valeur ajoutée	18 445	18 445	
Groupe et associés	101 889	101 889	
Débiteurs divers	95 054	95 054	
Charges constatées d'avance	7 410	7 410	
TOTAL	537 031	529 531	7 500
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	10 500		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	5 000		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	63 642		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	10 753	10 753		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	115 858	19 168	96 690	
Emprunts et dettes financières divers	218	218		
Fournisseurs et comptes rattachés	124 885	124 885		
Personnel et comptes rattachés	94 842	94 842		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	39 011	39 011		
Taxe sur la valeur ajoutée	134 334	134 334		
Autres impôts taxes et assimilés	5 567	5 567		
Autres dettes	2 789	2 789		
TOTAL	528 256	431 566	96 690	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	125 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	12 614			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
CAPITAL SOCIAL	5.0000	1 000			1 000

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	2 069
Autres créances	206
Total	2 276

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	218
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 674
Dettes fiscales et sociales	57 373
Autres dettes	1 034
Total	64 299

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 410
Total	7 410